

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 MAI 2023

N° 2023-07-08

L'an deux mille vingt-trois, le vingt cinq mai à dix-sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-sept mai deux mille vingt-trois, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 10

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 11
Exprimées par pouvoirs : 11
Total (mini 19) : 22

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**9 représentants des communes, EPCI et villes-portes (porteurs d'1
voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Didier-Claude BLANC, Roland PEYRON à Sébastien BERNARD, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Gilles CREMILLIEUX, Vincent JACQUEMART à Nicole PELOUX, Danielle TOUCHE à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX, Marlène MOURIER à Kevin QUEYREL,

Délégué-e excusé-e : Jean-Christophe CAMP, Pierre COMBES, Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Lionel TARDY, Yann TRACOL

Présent-es en visio conférence : Vincent JACQUEMART, Corinne MOULIN

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Espace valléen 2021-2027 - Requalification et mise en valeur des cols du Massif des Baronnies provençales - Choix des prestataires

Rapport :

La Présidente expose,

Le projet de valorisation des cols du massif des Baronnies est une opération inscrite au plan d'actions du programme Espace Valléen du massif des Baronnies provençales. Cette action prévoit la mise en œuvre d'aménagements paysagers de 6 autres cols : Col de Pré Guittard, Col de la Fromagère, Col de Carabès, Col de Bachassette, Col de Macueigne, Col de Fontaube. Afin d'assurer la cohérence des aménagements et rendre lisible l'appartenance au territoire du Parc, le syndicat mixte du Parc a souhaité être accompagné par un seul maître d'œuvre sur l'ensemble de l'opération.

Le Parc a lancé un accord-cadre mono attributaire à marchés subséquents pour mettre en œuvre cette opération avec un étalement sur les 4 prochaines années. Le premier marché subséquent comprend des éléments de mission communs à l'ensemble des cols et une mission de maîtrise d'œuvre complète pour l'aménagement du col de Pré Guittard.

La consultation a été lancée le 5 avril 2023 sur le profil acheteur du Parc.

L'ouverture des plis a été effectuée le 5 mai 2023 à 11h en présence de :

- Marie-Laure Gravelat, directrice adjointe,
- Moustapha Ka, assistant gestion des ressources humaines et commande publique
- Fabienne Méline, chargée de mission Aménagement et Paysage

Deux offres ont été déposées sur le profil acheteur toutes deux recevables : ECOXYGENE et un groupement représenté par l'Atelier TOMBOLO.

Les propositions se déclinent comme tel :

Prestataire	Montant HT	Nombre de jours de travail	Coût journée
Atelier TOMBOLO (paysagiste architecte concepteur) Mandataire du groupement constitué en sus de : Atelier Mathilde Meignan (muséographe-scénographe) Vingt-quatre avril (graphisme-design)	46 000 €	65 jours pour la phase diagnostic	337 €
ECOXYGENE	36 340 €	19 jours pour la phase diagnostic	631,5 €

Les critères d'analyse des offres prévus dans le règlement de consultation étaient les suivants :

- Valeur technique (60 % de la note finale)
- Offre de prix (40 % de la note finale)

Suite à l'analyse des offres, il est proposé de retenir l'atelier TOMBOLO (mandataire du groupement) qui présente l'offre la mieux disante au regard des critères de cette consultation.

Le coût proposé est compatible avec le budget de l'opération.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2021-08-01 du 3 juin 2021 portant candidature du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales au programme espace valléen 2021-2027 ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure III.4.2 : Aménager en ménageant le territoire dans le respect des patrimoines, du caractère et des potentialités du paysage ;
- ◆ Considérant l'axe stratégique 2 du programme espace valléen 2021-2027 « Les Baronnies provençales en mouvement – valoriser, qualifier et développer l'offre touristique durable fondée sur les atouts distinctifs du massif des Baronnies provençales ;
- ◆ Considérant la fiche opération n°28 « requalification et mise en valeur des cols du massif » du programme espace valléen ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de retenir la proposition du groupement conjoint constitué autour de l'entreprise TOMBOLO, Mandataire désigné pour un montant total de 46 000 € HT.
- **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet et notamment les avenants qui découleraient de ce marché, dans la limite des plafonds fixés par le code de la commande publique.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

